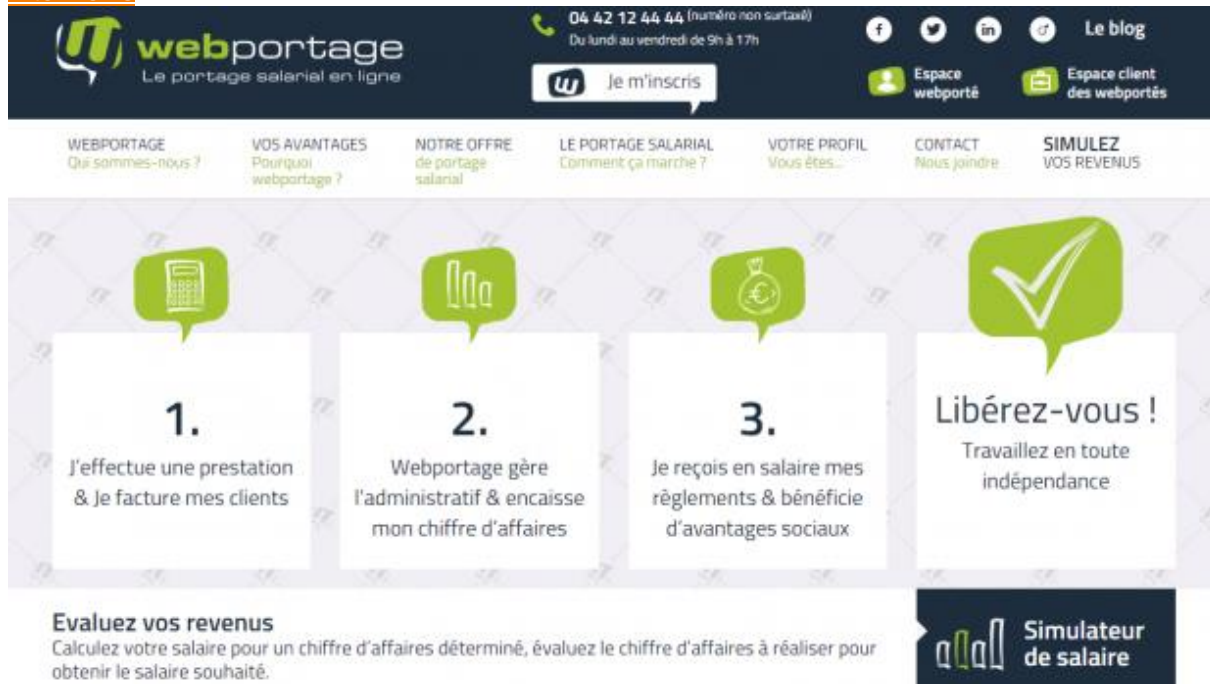


Interviews



The screenshot shows the top navigation bar of the webportage website. It includes the logo, contact information (04 42 12 44 44), social media icons, and links to 'Le blog', 'Espace webporté', and 'Espace client des webportés'. Below the navigation bar is a menu with categories: WEBPORTAGE, VOS AVANTAGES, NOTRE OFFRE, LE PORTAGE SALARIAL, VOTRE PROFIL, CONTACT, and SIMULEZ. The main content area features a 4-step process flow with icons and text:

- 1.** J'effectue une prestation & Je facture mes clients
- 2.** Webportage gère l'administratif & encaisse mon chiffre d'affaires
- 3.** Je reçois en salaire mes règlements & bénéficie d'avantages sociaux
- Libérez-vous !** Travaillez en toute indépendance

Below the process flow, there is a section titled 'Évaluez vos revenus' with a description and a 'Simulateur de salaire' button.

Publié le 10 mars 2015 | par David Lardier

Webportage, la solution pour les professionnels du Web indépendants



Crédits photo © François Moura

Pour ses 10 ans, webportage spécialiste du portage salarial en ligne, fait peau neuve. Nouveau site, nouvelle identité visuelle, la société s'est en quelques années imposée sur le marché des métiers du Web, entre autre. Sandra Gazza, directrice adjointe, nous explique comment.

W2I : Bonjour Sandra, peux-tu nous présenter en quelques mots webportage ?

SG : Bonjour. Webportage est une société de portage salarial qui se positionne comme un pure-player. Depuis ses débuts nous accompagnons les spécialistes du Web. Et depuis peu nous avons ouvert nos services aux métiers de la prestation intellectuelle.

W2I : Quels sont les types de professionnels du Web qui font appel à vous ?

SG: Parmi les professionnels du Web, nous accompagnons :

- des Blogueurs
- des Webdesigners
- des Développeurs
- des Formateurs
- des Coachs
- des Graphistes

Mais nous avons également des personnes issues des métiers de la prestation intellectuelle

(Liste sur <http://www.webportage.com/votre-profil>)

W2I : Quels sont les avantages de passer par le portage salarial d'une manière générale ?

SG : Le portage salarial permet aux indépendants de se décharger de toute la gestion administrative et fiscale de leur activité et ainsi se concentrer en toute quiétude sur leur cœur de métier et sur leur réussite.

Tout en restant indépendant vous pouvez profiter du confort et des avantages du salariat : sécurité sociale, assurances chômage, prévoyance, retraite et même mutuelle.

Si vous êtes malade, vous avez les mêmes droits qu'un salarié. Vous cotisez également à la retraite et pourrez en bénéficier. Et si vous avez une période d'inactivité, vous aurez la possibilité d'ouvrir des droits au chômage.

Pour être en portage chez webportage, il n'y pas de *seuil minimum ... ni maximum* de chiffre d'affaires.

W2I : Et quels sont les services supplémentaires qui séduisent les professionnels du Web ?

SG : Une des particularités de webportage, et qui répond très bien aux besoins des professionnels du Web, est la prise en charge des revenus issus du Web. Un indépendant peut par exemple percevoir sans création d'une structure, des revenus issus de la publicité au CPC ou CPM, de l'affiliation, des articles sponsorisés.

Le travail des indépendants, plus particulièrement ceux qui évoluent dans les métiers du numérique, est de plus en plus collaboratif. Et ils sont demandeurs d'outils !

Nous avons donc mis en place un compte commun où plusieurs indépendants peuvent profiter d'un espace collaboratif : devis commun, factures, frais et répartition du chiffres d'affaires.

Les portés peuvent également proposer à leurs clients un règlement en ligne par CB ou Paypal, soit via leur site directement, soit via celui de webportage. C'est très utile dans le cadre d'e-books notamment !

W2I : Tu parlais de formateurs dans les profils que vous avez. Comment cela se passe t-il étant donné qu'il faut avoir un numéro d'agrément pour les prises en charge par un OPCA ?

SG : Nous mettons à disposition un numéro de déclaration d'activité formation qui permet aux clients

entreprises de nos "webportés" de présenter les prestations de formation à leur OPCA pour obtenir un remboursement. Les formations peuvent évidemment être éligibles au DIF (Droit Individuel à la Formation) et maintenant au CPF (Compte Personnel de Formation).

W2I : Y a-t-il des possibilités de prise en charge des frais de fonctionnement professionnels comme on pourrait l'avoir en ayant une structure ? :

SG : Oui cela est possible. Si l'activité nécessite l'achat d'un ordinateur, d'une souris, d'un clavier, les portés ont la possibilité de déclarer ces frais mais aussi les frais de fonctionnement tels que l'hébergement d'un nom de domaine, de serveurs, de connexion internet, d'abonnement téléphonique en tant que frais professionnels sur présentation de justificatifs (factures). Les frais de fonctionnement sont ainsi pris en compte sans limites de montant.

Et nos portés peuvent également soumettre des frais de déplacement.

W2I : Qu'est-ce que tu voudrais ajouter aux personnes qui nous lisent et qui souhaiteraient être portés ?

SG : Les formules sont simples et transparentes : 5% ou 8% de commission sur le chiffre d'affaires HT encaissé.

L'inscription est gratuite et se fait en 24h ouvrées, sans contrainte de chiffre d'affaires minimum. Il y a une vraie équipe disponible par téléphone ou par email, réactive qui cherche à aider au mieux les portés en fonction de leur situation individuelle.

W2I : Merci beaucoup pour toutes ces explications Sandra.

Pour en savoir plus webportage, rendez-vous sur : www.webportage.com

Tags: [Interview](#), [Partenaire](#), [webdeux.connect](#), [webportage](#)

www.webdeux.info – Mars 2015